

## AVIS D'INFORMATION

### NANTES METROPOLES – PROJET D'ÉCOLOGIE URBAINE – SITE DE LA PRAIRIE DE MAUVES

Nantes Métropole projette la construction d'un pôle d'écologie urbaine, en entrée est de Nantes, sur le lieu-dit de la Prairie de Mauves. Ce projet se veut être une réponse structurante et cohérente de la Métropole aux enjeux d'évolution du service public (déchets, eau, énergie) dans un contexte réglementaire en évolution et avec une forte augmentation démographique. Il comprend :

- la reconstruction du Centre Technique de Valorisation des Déchets (actuellement CTVD Alcea) et son extension à 270 000 t/an de façon à pouvoir accueillir, en plus des ordures ménagères de Nantes Métropole, tout ou partie des déchets ménagers résiduels de 7 collectivités alentours (Redon Agglomération, la Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (Cap Atlantique), la Communauté de Communes du pays d'Ancenis (COMPA), le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), le syndicat mixte regroupant l'Agglomération du Choletais, Mauges Communauté, Clisson, Sèvre et Maine Agglo et la communauté de communes Sèvre et Loire (Valor3E), Grandlieu communauté et le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des DMA de la Vendée (Trivalis)), une partie des boues des stations d'épuration de Nantes Métropole et 30 000 t de déchets tiers dont 6 000 t de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.

- la réhabilitation et extension de la déchèterie de Nantes, pour développer les filières de tri et favoriser la valorisation matière.

- la construction d'une plate-forme pour valoriser localement les biodéchets provenant des apports de déchets verts des habitants de Nantes Métropole en déchèteries et les déchets alimentaires pour lesquels une collecte séparée est en cours de développement sur la Métropole, ce qui contribuera à réduire les ordures ménagères résiduelles.

- la construction d'une station d'épuration de 100 000 équivalent habitants à l'horizon 2035 et extension à 150 000 équivalent habitants en 2050 dont l'objectif est de déconnecter une partie importante du système d'assainissement de la station d'épuration de Tougas, prolongeant la durée de vie de ladite station et soulageant le réseau unitaire historique du centre ville. Cette station répond ainsi à l'enjeu de protection des milieux naturels et permet d'adapter la capacité épuratoire du système d'assainissement Nord Loire aux besoins futurs.

Ce projet d'écologie urbaine tire sa force des synergies développées entre les différents équipements publics projetés, notamment la valorisation énergétique des boues de station d'épuration sur le CTVD. Il constitue par ailleurs l'opportunité de valoriser le site de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves (Nantes), en premier lieu à travers la démarche de réhabilitation préalable à tout projet de reconversion du site.

A noter que le projet s'inscrit notamment dans le cadre du Plan National de gestion des déchets publié par l'Etat en octobre 2019 et dans le cadre des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets dont celui des Pays de la Loire publié également en octobre 2019.

Dans le cadre de ce projet, Nantes Métropole saisit la Commission Nationale du Débat Public en vue d'une concertation qui devrait se dérouler au printemps 2023. Un dossier de présentation du projet est en cours d'élaboration et sera consultable par le public dans des modalités qui lui seront précisées avant la concertation.